

Désignation de l'entreprise : SARL AD Nettoyage

Néant ☐ *

			Exercice N				Total		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	763 053	FH		FI	763 053	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	763 053	FK		FL	763 053	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	7 806	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	504	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	771 363	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	13 113	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	134 525	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	11 360	
	Salaires et traitements *						FY	500 095	
	Charges sociales (10)						FZ	71 633	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *			HS		GA	16 585
			- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	603	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	747 914	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	23 449	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	6 630	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	334	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	6 964	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	533	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	533	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 431		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 880		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL AD Nettoyage										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	879	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	879	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-879
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	4 469
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	778 327
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	753 795
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	24 532
RENVUIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY 1G	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							HP HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								HX	2 800
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								RD	
	(9)	Dont transfert de charges								A1	7 806
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				{ dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives		A6	Obligatoires		A9		
				dont cotisations facultatives Madelin		A7					
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		amendes								20	
		amendes								20	
	amendes								20		
	amendes								35		
	amendes								35		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AD Nettoyage</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>131 Rue du Besson - ZA de Taulhac 43000 LE PUY EN VELAY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>52873327200025</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2023					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
ACI IF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions		AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS	40 759	4 804	
	Autres immobilisations corporelles		AT	AU	123 161	31 609	
	Immobilisations en cours		AV	AW			
	Avances et acomptes		AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*		BH	BI		2 020	
	TOTAL (II)		BJ	BK	163 920	38 433	
ACI IF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		122 179	
		Autres créances (3)	BZ	CA		140 736	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG		66 058		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		2 815		
	TOTAL (III)	CJ	CK		331 788		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	163 920	370 221		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SARL AD Nettoyage		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :14 000.....)		DA	14 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 400	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	94 759	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	24 532	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	134 690	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	30 435	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	78 970	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	8 830	
	Dettes fiscales et sociales		DY	116 527	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	768	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	235 531		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	370 221		
KELNVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	219 535	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
 ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
 CRÉDIT BAIL
 LOCATIONS
 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
 ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 Variations de la provision spéciale de réévaluation
 ÉTAT DES STOCKS
 ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
 EFFETS DE COMMERCE
 ENTREPRISES LIÉES
 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
 LES ENGAGEMENTS
 DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
 LES EFFECTIFS
 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
 TRANSFERTS DE CHARGES
 ANNEXES COVID-19
 DETTES LIÉES À LA COVID-19
 COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
	NS	
	NS	
O		
		NA
		NA
		NA
	NS	
		NA
		NA
		NA
		NA
		NA
	NS	
O		
		NA
O		
O		
O		
		NA
		NA
		NA
		NA
		NA
		NA
		NA

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 370 221,49 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 24 531,89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/05/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales agen. aménag.			
Inst. techniques matériel et outil. industriels	37 985	2 774		40 759
	Inst. générales agencem. amén.	1 058		5 209
Autres immobs corporelles	Matériel de transport	12 753		112 098
	Mat. bureau et informatiq., mob.	5 854		5 854
	Emballages récupérables divers			
TOTAL	147 335	16 585		163 920
TOTAL GENERAL	147 335	16 585		163 920

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 400,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 400,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	30 435	14 440	15 996	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		8 830	8 830		
Personnel & comptes rattachés		62 093	62 093		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		24 124	24 124		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	153	153		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	26 322	26 322		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	3 836	3 836		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		78 970	78 970		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		768	768		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTALUX		235 531	219 535	15 996	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	14 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	18 668			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	78 970			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	41 300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	41 341

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
Grantie BPI emprunt PGE	12 609					12 609
TOTAL	12 609					12 609

CERTIFIE CONFORME A L ORIGINAL

Delphine BOYER

Eric BOYER

A.D.NETTOYAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 14 000 euros
Siège social : 131 Rue du Besson
Za Taulhac
43000 LE PUY EN VELAY
528 733 272 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 24 531,89 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 531,89 euros
A titre de dividendes aux associés	15 008,00 euros
Soit 10,72 euros par part	

Le solde	9 523,89 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 104 282,39 euros.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 21,44 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 14 986,56 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 30 000 euros,
soit 21,43 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42,86 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 29 957,14 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 juin 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 24 531,89 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 531,89 euros
A titre de dividendes aux associés	15 008,00 euros
Soit 10,72 euros par part	

Le solde	9 523,89 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 104 282,39 euros.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 21,44 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 14 986,56 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 30 000 euros,

soit 21,43 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42,86 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 29 957,14 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Delphine BOYER

Eric BOYER